

Extrait du Bureau d'études Iter - Coopérative de conseil en mobilité durable, transport et déplacements
<http://iternet.org/spip.php?article46>

Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse

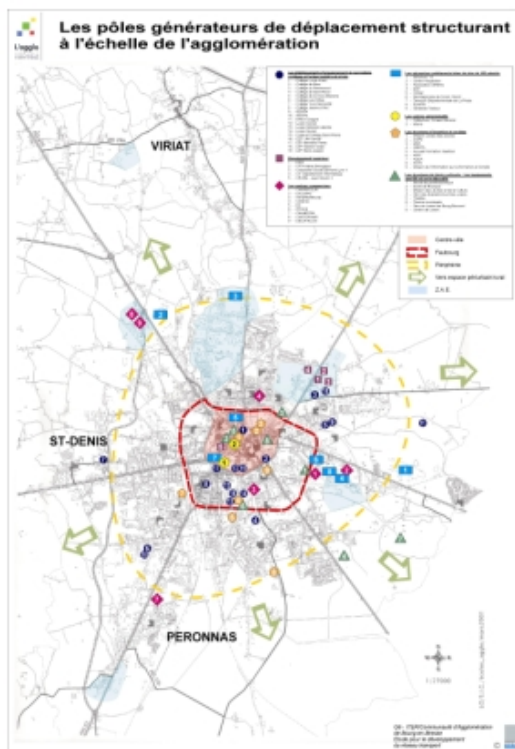
Étude d'extension du réseau urbain - Conseil et assistance pour le transfert de compétence Communauté d'Agglomération/Conseil Général

Date de mise en ligne : mercredi 11 juin 2003

Description : Références et Liens - Développer, rationaliser, contractualiser votre réseau de transport - Transports urbains -

2001-2002

Bureau d'études Iter - Coopérative de conseil en mobilité durable, transport et
déplacements



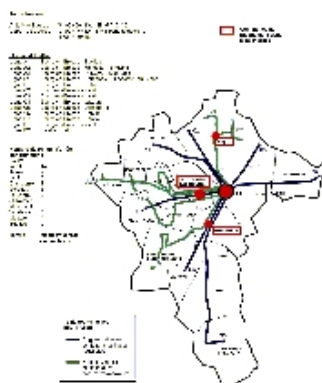
OBJECTIFS

La Communauté d'Agglomération de Bourges-en-Bresse (15 communes, 70 000 habitants) avait deux objectifs :

- Étendre son réseau urbain actuel sur l'ensemble de son territoire et notamment sur les 11 nouvelles communes du PTU, sous la forme de transport à la demande.
- Être conseillée sur les modalités techniques, financières et juridiques pour le transfert de compétence du Conseil Général en matière de transport régulier et scolaire.

MÉTHODE

Outre l'analyse des études, documents et statistiques existantes, le diagnostic de la demande potentielle a reposé sur une large concertation, avec les élus, les habitants et les acteurs socio-professionnels du territoire ainsi que les exploitants de transport. Le diagnostic établi a permis de construire les différentes actions à mettre en oeuvre (sur la base de différents scénarios) qui ont été présentées dans des fiches actions composées de, schéma d'offre, et de tableaux d'analyses multicritères. Un budget prévisionnel (3 ans) ainsi qu'un chronogramme de mise en oeuvre ont été élaborés et validés.



LES RÉSULTATS

Les résultats de l'étude ont permis de construire un projet d'extension du réseau urbain reposant sur :

- > La création de 6 lignes virtuelles en mode fixe (horaires fixés préalablement)
- > L'intégration de 7 lignes interurbaines et la mise en place de services à la demande sur les lignes (en mode fixe) et d'harmonisation tarifaire.
- > La mise en place d'un système à la demande dynamique en point virtuel entre 19h45 et 6h00 du matin.
- > Un service pour les PMR.
- > Une centrale de mobilité.
- > Un bureau des temps.
- > Une expertise sur les éléments de négociation avec le Conseil Général sur le transfert de compétence et financier du transport public.

Post-scriptum :

Contact ITER : [Mr François Maréchal](#)